

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2009-14-1-8

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
SAINT-JEAN CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION À
SENTHEIM**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt au Centre de soins de suite et de réadaptation Saint-Jean à Sentheim à raison de 50 %, relative à deux prêts d'un montant total de 6,3 M€ à souscrire pour le financement du projet architectural d'humanisation et d'extension.*

Au cours de sa séance du 14 avril 2004 (rapport E8/2004), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'Association de Gestion de la Maison de Convalescence et de Retraite Saint-Jean de Dieu à Sentheim est fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2009 avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse (Fondation reconnue d'utilité publique par décret impérial du 14 juillet 1865) et porte la nouvelle dénomination de - SAINT-JEAN - Centre de soins de suite et de réadaptation (établissement hospitalier privé à but non lucratif).

Le centre Saint-Jean présente un projet architectural d'humanisation et d'extension dont l'objectif est de rénover et revitaliser le site pour assurer le développement des activités médicales permettant ainsi d'assurer les activités de Soins de Suites et de Réadaptation de proximité.

La nature des travaux est détaillée ci-dessous :

- Humanisation du bâtiment par la rénovation des chambres, création de douches, transformation des chambres doubles en 1 lit pour un résultat de 12 chambres doubles et 42 chambres simples,
- Création d'une aile attenante pour hébergement soit 14 chambres simples et 3 salles de soins,
- Création d'une aile d'accueil et d'un pôle médical,
- Création de divers locaux techniques, locaux climatisés, nouvelle cuisine, cage d'ascenseur....

De tels objectifs conduisent à envisager à la fois une mutation structurelle profonde et un développement de l'établissement, action à inscrire dans le cadre de projets de rapprochement avec la Fondation du Diaconat de Mulhouse.

L'opération d'un coût total de 8 M€ bénéficie du financement plan-hôpital 2008-2012 de 1,5 M€, d'un autofinancement de 0,2 M€ et le solde de 6,3 M€ sera financé par emprunt.

Les caractéristiques des emprunts que l'établissement projette de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Coopératif sont les suivantes :

	<u>Crédit Coopératif</u>	<u>Société Générale</u>
Montant :	3 150 000 €	3 150 000 €
Durée :	22 ans	22 ans
Différé d'amortissement :	18 mois	2 ans
Taux :	Euribor 3 mois	Euribor 3 mois
Marge :	0,90 %	0,95 %
Echéances :	Mensuelles constantes en capital	Mensuelles constantes

Votre Assemblée privilégie normalement l'octroi de sa garantie à 100 % aux établissements médico-sociaux de compétence départementale.

Néanmoins, et bien que le Centre SAINT-JEAN ressorte de la compétence de l'Etat, je vous propose d'accompagner cet établissement en accordant une garantie partielle (50 %) pour les prêts projetés, soit la caution d'une quotité de 3 150 000 €.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour des cautions supérieures ou égales à 0,15 M€ accordées aux organismes privés.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie, y compris l'inscription d'une prénotation hypothécaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER